

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-09-03**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : M. BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/09/2023 (affichée le 20/09/23).

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE 4

Le Maire précise que la Commune détient une licence 4 non active pour le moment mais qu'il lui est possible de céder provisoirement cette licence. Il précise aussi que l'acquéreur du bâtiment de l'ancienne épicerie serait intéressé par l'exploitation de cette licence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer pour le compte de la Commune un acte notarié (et tout document afférent à cet acte) pour le prêt à usage de la licence 4. La convention de commodat sera signée pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et comprendra une clause de reprise en cas de trouble avéré à l'ordre public.

Les frais d'acte générés par le commodat seront pris en charge par la Commune de Thervay.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

